

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 05 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Richard HAAS), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-72            MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS A LA COMMUNE DE PLEDRAN**

Rapporteur :                    Monsieur Christian KERAUTRET, Conseiller Délégué aux Ressources Humaines

La Commune de Langueux effectue des travaux importants cet été sur son site de production de repas du restaurant scolaire. Selon le planning envisagé, la reprise de la production ne pourra se faire que courant septembre. De ce fait, il a été nécessaire de prévoir des solutions alternatives.

Pour de petits volumes en juillet et août (centre de loisirs), il a été fait appel à un prestataire privé pour la rentrée scolaire, la commune de Plédran a les capacités pour répondre à la production de repas pour Langueux (environ 800 par jour), avec néanmoins une contrainte de moyens humains.

Il est donc proposé que les agents devant assurer la production sur Langueux interviennent durant cette période sur le site de production de Plédran, dans le cadre d'une mise à disposition. Sont concernés la responsable de production, 2 cuisiniers (recrutement en cours) et une aide de cuisine.

Ces mises à disposition prendront effet le 29 août et se termineront le 30 septembre 2022 au plus tard. Des conventions individuelles viennent en préciser les modalités de mise en œuvre.

La commune de Langueux remboursera le coût des matières premières et autres frais supportés par la commune de Plédran sur la base d'un état détaillé.

**Aussi, je vous propose :**

- d'approuver les mises à disposition d'agents au profit de la commune de Plédran ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de ces agents et tous documents relatifs au suivi administratif, technique et financier découlant de la présente délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**